

LE SUJET COMPREND TROIS PARTIES INDEPENDANTES.

PARTIES	ANNEXES	PAGES A RENDRE
PARTIE 1 : Initiation économique – Droit du travail	Annexe 1	2
PARTIE 2 : Connaissance de l'entreprise	Annexe 2	3
PARTIE 3 : Initiation juridique et sociale	Annexe 3	4 et 6

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Groupement "Est"	Session 2000	Sujet		TIRAGES
CAP DE L'ALIMENTATION		code examen :		
Épreuve : EP4 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Durée : 30 mn	Coef. 1	

Pierre DUPONT est employé à la poissonnerie « AUX CÔTES DE SAINT MALO », rue de la Chapelle à METZ.

Cette entreprise, constituée en SARL, emploie 2 personnes à temps complet et 2 personnes le samedi matin.

PREMIERE PARTIE : Initiation économique – Droit du travail

TRAVAIL A FAIRE :

A partir des renseignements ci-dessus et de l'annexe 1 (page 5/6), indiquez :

1 - La raison sociale de l'entreprise où Pierre Dupont est employé.

.....

2 - Sa taille.

.....

3 - Le secteur auquel elle appartient.

.....

4 - Son statut juridique.

.....

5 – En France, quelle évolution constate-t-on en matière de durée de travail ?

.....

6 – A l'aide de deux arguments, proposez une justification de cette évolution.

.....

.....

DEUXIEME PARTIE : Connaissance de l'entreprise

D'après le document présenté en annexe 2 (page 6/6), répondez aux questions suivantes :

1 - De quel document s'agit-il ?

.....

2 - Qui est le fournisseur ?

.....

3 - Qui est le client ?

.....

4 – Quel est le mode de règlement adopté pour régler cette facture ?

.....

5 – Complétez le document de l'annexe 2 et indiquez ci-dessous le détail des calculs :

Montant de la TVA :

Montant TTC :

6 -

- Le client décide de régler sa dette au moyen d'un chèque. Cette opération est-elle possible ?

.....

- Le fournisseur peut-il lui imposer un autre moyen de paiement ? Si oui, lequel ?

.....

TROISIEME PARTIE : Initiation juridique et sociale

Le chèque du restaurant Santa Lucia est retourné impayé.

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 3 (page 5/6), répondre aux questions suivantes :

1 - Qu'est-ce qu'un chèque sans provision ?

.....
.....
.....

2 - En cas de chèque refusé, à quel organisme est-il signalé ?

.....

3 - En cas d'interdiction bancaire, qu'est-il impossible de faire ?

.....
.....

4 - A quel moment l'interdiction bancaire est-elle levée ?

.....

ANNEXE 1

En économie, on retient trois types de classement des entreprises :

⇒ la taille : se mesure en fonction du nombre d'employés ou du chiffre d'affaires réalisé :

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaires *
Petite	moins de 10	moins de 3
Moyenne	de 10 à 500	3 à 20
Grande	plus de 500	plus de 20

*en millions de francs

⇒ Le secteur d'activité : primaire, secondaire et tertiaire.

⇒ Le statut juridique : il s'agit de la forme fixée par la loi à l'entreprise. On distingue :

- ◇ les entreprises publiques contrôlées par l'Etat
- ◇ les entreprises individuelles
- ◇ les sociétés commerciales (SARL, S.A)

ANNEXE 3

Chèque sans provision : attention à l'interdit bancaire !

Si votre compte flirte avec le rouge, prévenez votre banquier, n'hésitez pas à le rencontrer et demandez un découvert autorisé ou négociez un délai pour couvrir votre compte. Ce qui importe pour votre banquier c'est l'état de votre compte au moins quinze jours par mois.

Un chèque refusé par une banque est systématiquement signalé à la Banque de France. Réglez l'impayé et le découvert le plus rapidement possible avant de faire d'autres chèques.

Adieu chéquier et carte de crédit. Impossible d'ouvrir un compte ailleurs. Toutes les banques et organismes de crédit consultent la Banque de France. Et vous êtes fiché ! Heureusement, l'interdiction est écartée dès régularisation et toute trace disparaît à la Banque de France.

Femme Actuelle Hors série 1998

A RENDRE AVEC LA COPIE

AUX CÔTES DE SAINT MALO 6 RUE DE LA Chapelle 57000 METZ ☎ 03.87.66.26.38 Fax : 03.87.26.39 N° SIREN : 139 247 26			
Restaurant SANTA LUCIA rue des Huiliers 57000 METZ			
N° FACTURE 12941 Du 10 Mai 2000		N° CLIENT 4173921	
N° COMMANDE 2147			
DESIGNATION	QUANTITE	P.U.H.T	MONTANT
Langoustines	6 kg	75.50	453.00
Moules	10 kg	14.00	140.00
Crevettes roses	4 kg	65.00	260.00
Truites entières	5 kg	35.90	179.50
Saumon entier	5 kg	39.00	195.00
Filets de grenadier	6 kg	44.00	264.00
Filets de sole	8 kg	60.00	480.00
Rougets grondins	5 kg	49.00	245.00
Filets de cabillaud	5 kg	69.00	345.00
Net à payer au 30 juin 2000		Brut H.T.	2561.50
		Remise 2%	51.23
		Net H.T	
		Montant TVA	
Taux de TVA	BASE	MONTANT	
5.5%			
		MONTANT TTC	
		Soit en EURO	403.73
		1 Euro = 6.55957	